

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de séjour en meublé de tourisme. Nos tarifs s'entendent en euros toutes taxes comprises, taxe de séjour incluse.

Article 2 – Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 – Le contrat de réservation : la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – Absence de rétractation : le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce, conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 – Annulation par le locataire : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR au propriétaire.

1. Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 48 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son hébergement. Le solde du séjour reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

2. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 – Annulation par le propriétaire : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR au locataire. Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 7 – Arrivée/départ : arrivée à partir de 16h, départ avant 10 h.

Article 8 – Règlement du solde : le solde de la location est versé 30 jours avant l'arrivée.

Article 9 – Le client devra nettoyer la vaisselle et la ranger, plier les couettes et vider les poubelles. Si cette charge n'est pas effectuée, un supplément de 50 € sera exigé au locataire et déduit du dépôt de garantie.

Article 10 – **Dépôt de garantie ou caution** : Le chèque de caution de 500 € est à faire parvenir **par courrier 3 jours avant l'entrée dans les lieux à :**

Sylvain COUËSME
3 Allée Alfred de Musset
60180 Nogent sur Oise

Ordre du chèque : Sylvain COUËSME
Préciser au dos du chèque : « *Dépôt de garantie - Alpages E207* » et les dates de votre séjour.

Le chèque de dépôt de garantie ne sera encaissé qu'en cas de constatation de dégradations. Dans le cas contraire il sera détruit dans un délai de 10 jours.

Article 11 – Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 12 – Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 – Accueil des animaux : lors de la réservation le client est tenu d'indiquer le nombre d'animaux familiers qui l'accompagneront.

Article 14 – Assurances : **le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type « villégiature » pour ces différents risques.**

Article 15 – Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être vu avec la conciergerie à compter de l'entrée dans les lieux :

Maxime Blanc, Société ALPTIMUM
303 rue des rochers, 73480 VAL CENIS
Tél : 07 49 63 02 92

Cet appartement n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.



NON ACCESSIBLE
aux personnes à
mobilité réduite